



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 22 mars 2018

---

28 conseillers étaient présents : Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Pascal Valentin.

2 conseillers étaient excusés : Anthony Destaing - Camille Dutilly.

5 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir : Véronique Barco (pouvoir à Christian Milleret) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Dominique Petrau (pouvoir à Victor Bonnevie) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin) - Xavier Urbain (pouvoir à Michel Genettaz).

5 conseillères étaient absentes : Evelyne Arnaud - Injoud Ayeche - Aurély Maillet - Céline Pellicier - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Pascal Valentin est élu.

# I - Administration générale, finances et ressources humaines :

---

## **Finances**

### **1 - Approbation des comptes administratifs 2017 des services eau et assainissement, et des comptes de gestion**

Christian Duc propose l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017, des budgets des services eau et assainissement. Les documents ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le 1er mars dernier. Egalement seront approuvés les comptes de gestion en tous points identiques, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur.

#### **I. 1 Comptes administratifs 2017 des services eau et assainissement**

*Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.*

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du **budget du service eau de la commune d'Aime-la-Plagne** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 129 659,98 € et un excédent d'investissement de 171 957,66 €.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du **budget du service assainissement de la commune d'Aime-la-Plagne** qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 38 148,61 € et un excédent de 48 900,93 € pour la section d'investissement.

*Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.*

#### **I. 2 Comptes de gestion 2017**

..Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion des budgets des services eau et du service assainissement dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **2 - Vote des BP 2018 des services eau et assainissement**

Christian Duc propose le vote des budgets primitifs des services eau et assainissement de l'exercice 2018. Il rappelle que les documents ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le 1er mars dernier.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le **budget primitif 2018 de la Régie des Eaux d'Aime**, qui s'équilibre à 1 296 685,00 euros en section de fonctionnement dont 129 659,98 € d'excédent reporté, et à 1 519 047,00 euros en section d'investissement, dont 219 586,66 € d'excédent reporté.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le **budget primitif 2018 de la régie Assainissement d'Aime-la-Plagne**, qui s'équilibre à 697 757,00 euros en section de fonctionnement, dont 107 275,94 € d'excédent reporté et à 392 094,00 € en section d'investissement, dont 173 898,11 € d'excédent reporté.

### **3 - Débat d'orientations budgétaires du budget 2018**

Corine Maironi-Gonthier rappelle que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente

au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Matthieu Charnay, de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE/ex-ASADAC), présente en détail l'actualisation de l'étude financière, rétrospective et prospective, qu'il avait réalisée en octobre 2016 pour la commune nouvelle. Puis Cécilia Rard, responsable finances, commente le rapport d'orientation budgétaire 2018, établi à l'attention des conseillers municipaux.

Après la présentation de M. Charnay et de Mme Rard, Corine Maironi-Gonthier rappelle aux conseillers que la prospective prend en compte l'évolution des charges, mais pas l'évolution complète des recettes, notamment en ce qui va concerner la fiscalité à Plagne Aime 2000 et à Plagne Montalbert. Elle indique qu'à Plagne Montalbert deux importantes résidences, 1000 lits en tout, vont bientôt voir le jour et que les rentrées fiscales de ces 2 résidences devraient être effectives en 2021. Pour Plagne Aime 2000, le chantier devrait débuter en 2019 pour une livraison de la 1ère résidence à Noël 2020, ce qui impliquera des rentrées fiscales ; les années suivantes, les livraisons de bâtiments se poursuivront. Pour Plagne Aime 2000, les recettes fiscales et taxes de séjours étaient estimées à 1 million d'euros dans le dossier UTN, il faudra maintenant affiner les chiffres...

Corine Maironi-Gonthier précise qu' *« il ne faut pas oublier que ces recettes fiscales sont le fruit d'un travail accompli bien avant le début de ce mandat, notamment avec le centre commercial Val Plagne, mais aussi que, depuis 2014, nous travaillons pour le développement économique de la vallée en direction de nos entreprises et de nos commerçants, de manière très pro-active. En effet, dès qu'un commerce ferme, pour quelque raison que se soit, la commission Développement économique se met en lien avec des porteurs de projet pour les accompagner dans leur installation, ce qui est, par exemple, le cas avec un audioprothésiste qui va prochainement s'installer sur la commune. Nous essayons de tout faire pour que notre ville connaisse un réel dynamisme économique et que, ainsi, ce dynamisme crée de la fiscalité et de l'emploi. Egalement, n'oublions pas de citer les 90 nouveaux logements construits au centre ville, depuis 2 ans, et qui contribuent eux aussi au développement de notre ville ! »*

Elle ajoute que la perspective actuelle est très intéressante car, en 2022, les rentrées fiscales supplémentaires, couplées à la baisse des remboursements de prêts, permettront très certainement de ne pas réaliser l'emprunt prévu dans la prospective. Elle se félicite des choix qui ont amené à cette situation financière saine, car, dit-elle *« lorsque nous voyons à quel point les prélèvements de l'Etat sont importants... je n'aurais jamais imaginé, par exemple, que l'Etat ne compenserait plus complètement la taxe professionnelle... nous, élus, sommes donc inquiets de la suppression annoncée de la taxe d'habitation, même si l'Etat nous rassure en expliquant que cette perte sera compensée, quid de l'avenir... »*.

Christian Duc rappelle lui aussi que ce dynamisme est très encourageant pour les finances de la commune et pour les projets à développer. D'une manière plus générale, il note que la maîtrise des dépenses sera poursuivie, ce qui permettra à la commune de réaliser des investissements plus conséquents que ne l'avait établi le prévisionnel de 2016, soit près de 5 millions d'euros, tous budgets confondus, et cela avec très peu d'emprunt.

Corine Maironi-Gonthier confirme enfin qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité.

**Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants qui doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,**

**..Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, le jeudi 22 mars 2018.**

## **Administration générale**

### **4 – Constitution d'un groupe de travail « rénovation immobilière/reconquête des lits froids en station »**

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer une commission pour travailler sur la problématique des lits froids en station et, notamment, accompagner l'initiative de Pierre & Vacances à Plagne Aime 2000 et à Plagne Montalbert. A cet effet, elle suggère de créer un groupe de travail ainsi que le prévoit l'article 26 –Les comités consultatifs - du règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 21 janvier 2016. Elle ajoute que des débats se sont déjà tenus sur ce sujet, *« il faut maintenant passer à une phase opérationnelle et constituer un groupe de travail. Pierre & Vacances, ainsi que la Société d'Aménagement de La Plagne, peuvent nous accompagner dans ces démarches de réhabilitation et de gestion des lits froids. »*

*Le Conseil municipal peut en effet « créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Le domaine dans lequel peut s'exercer la mission consultative de chaque comité consultatif doit être défini par la délibération qui le crée.*

*La composition de ces comités est fixée par le conseil municipal sur proposition du Maire pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal.*

*Peuvent faire partie de comités des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal notamment des représentants des associations locales.*

*La présidence de chaque comité est assurée par un membre du conseil municipal désigné par le Maire.*

*Le Maire peut consulter ces comités sur toute question ou projet intéressant les services publics et les équipements de proximité et entrant dans les domaines d'activités des associations membres du comité.*

*Ces comités peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »*

*..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un comité consultatif pour travailler sur la reconquête des lits froids en station, comité composé de :*

*. Corine Maironi-Gonthier, présidente*

*. Laurent Desbrini, Pascal Valentin, Roger Chenu, Isabelle Gostolli De Lima, Guy Ducognon, Xavier Urbain et Anne Le Mouëllic.*

*A titre d'information, Pascal Valentin indique que La Plagne perd environ 1000 lits « chauds » par an, « ce qui est un chiffre impressionnant, notamment lorsqu'on ramène le calcul sur 10 ans... il est temps de travailler sur cette question », dit-il.*

*Corine Maironi-Gonthier acquiesce et précise que ces démarches seront bien évidemment entreprises en accord avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP).*

## **II – Urbanisme, affaires foncières :**

---

### **5 – Convention avec l'INRAP, fouilles archéologiques au lotissement de l'Adray à Longefoy**

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le projet de lotissement de l'Adray à Longefoy. Etant donné la future taille du lotissement (+ d'1 ha), il précise que des fouilles préventives doivent obligatoirement être réalisées ; néanmoins, il ajoute que ces fouilles sont

intégralement prises en charges par l'Etat. Il note que si des vestiges étaient trouvés lors de ces fouilles, cela remettrait en cause le projet de lotissement.

Il précise qu'un diagnostic d'archéologie préventive a été prescrit par arrêté du Préfet de la région Auvergne Rhône Alpes du 24 mai 2017 et que ce diagnostic doit être réalisé par l'INRAP en qualité d'opérateur compétent. Il présente au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec l'INRAP pour la réalisation de cette mission qui devrait se dérouler au début du mois d'avril prochain.

**..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive préalablement à la mise en œuvre du projet de lotissement de l'Adray à Longefoy.**

La séance du Conseil municipal est levée.